



## SÉANCE DU COMITE DU 7 FEVRIER 2023 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à 10 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, régulièrement et individuellement convoqués par le Président le 30 janvier 2023, se sont réunis au nombre de 56 et 7 délégués ayant donné pouvoir. Ils peuvent valablement délibérer conformément aux dispositions aux articles L.2121-17, L.2121-20 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'Espace Vivacity, situé 155 rue de Bercy, Paris 12ème, sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président.

### Étaient présents

M.FRANCESCHI (Alfortville), Mme ENAME (Antony), M.METAIRIE (Arcueil), Mme MEYNARD (Asnières-sur-Seine), Mme DOUVILLE (Bagneux), M.AKROUR (Bagnolet), M.CHAUMERLIAC (Bois-Colombes), Mme NOURY (Boissy-Saint-Léger), Mme DECOURRIERE (Bondy), M.MARAVAL (Boulogne-Billancourt), M.ORUSCO (Cachan), Mme SAILLAND (Champigny-sur-Marne), Mme LYET (Charenton-le-Pont), M.DESSEN (Châtenay-Malabry), M.LIEVRE (Chaville), M.FABRE (Chennevières-sur-Marne), Mme RIGAUD (Chevilly-Larue), M.COELHO (Choisy-le-Roi), M.MILCOS (Clamart), Mme DELACROIX (Clichy-la-Garenne), M.KOSSOWSKI (Courbevoie), M.DACHIVILLE (Drancy), Mme AVOGNON ZONON (Fontenay-sous-Bois), M.CARISTAN (Fresne), M.AGGOUNE (Gentilly), M.DUBOIS (Gonesse), M.RIO (Grigny), M.BERANGER (Issy-les-Moulineaux), M.RIVET (La Garenne-Colombes), M.MOUCARD (La Queue-en-Brie), M.COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), M.LAGRANGE (Les Lilas), Mme ROUCHON (Levallois-Perret), M.DUPIN (L'Hay-des-Roses), M.FRANCOIS (L'Île-Saint-Denis), Mme DELESSARD (Maisons-Alfort), M.CHAINÉY (Montfermeil), Mme GRAINE (Montrouge), Mme ALI (Nanterre), Mme MARTINEAU (Nogent-Sur-Marne), M.BENNEDJIMA (Pantin), M.JOUVENELLE (Pierrefitte-sur-Seine), M.GAHNASSIA (Puteaux), M.M'BOUDOU (Ris-Orangis), Mme MAILLOT (Rosny-Sous-Bois), M.GAILLARD (Saint-Cloud), M.WEIL (Saint-Mandé), Mme VISCARDI (Saint-Maur-des-Faussés), Mme DUROSELLE (Saint-Maurice), M.DEFREL (Stains), M.PERRIN -BIDAN (Suresnes), Mme TORCHEUX (Thiais), Mme BELKHIRI (Valenton), M.LEMAIRE (Vanves), M.CHASTAGNAC (Villejuif), Mme KABBOURI (Vitry-sur-Seine).

### Ont donné pouvoir :

Madame Samira YAZIDI déléguée titulaire d'Epinais-sur-Seine et Vice-Présidente, à Monsieur Jacques KOSSOWSKI, délégué titulaire de Courbevoie et Président,

Madame Marie-Liesse SALIN, déléguée titulaire de Maisons-Laffitte, à Monsieur Jean MILCOS, délégué titulaire de Clamart et Vice-Président,

Monsieur Patrice RENARD, délégué titulaire de Méry-sur-Oise, à Monsieur Serge FRANCHESCHI, délégué titulaire de Alfortville et Vice-Président,

Monsieur Christophe PIERCY, délégué titulaire de Saint-Denis, à Monsieur Guy JOUVENELLE, délégué de Pierrefitte-sur-Seine.

Madame Chantal TROTTEY, déléguée titulaire des pavillons-sous-bois, à Monsieur Christian LAGRANGE, délégué titulaire des Lilas et Vice-président

Monsieur Guillaume MUSSO, délégué titulaire de Sucy-en-Brie, à Madame Claire DELESSARD, déléguée titulaire de Maisons-Alfort, et Vice-Présidente,

Madame Armelle LEGRAND-ROBERT, déléguée titulaire de Pontoise à Monsieur Eric COUTURE délégué titulaire du Perreux-sur-Marne et Vice-Président.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux dispositions aux articles L.2121-17, L.2121-20 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président accueille les participants et leur souhaite la bienvenue à ce Comité du SIFUREP.

Il présente ses vœux pour cette nouvelle année 2023 aux élus et à leurs proches.

Depuis le dernier Comité du 2 décembre, le dernier temps de mémoire de l'année 2022 s'est déroulé au crématorium du Mont-Valérien et les négociations tarifaires sur le prix des crémations ont abouti avec nos délégués.

Le Président rappelle que le contexte inflationniste et de crise énergétique ont un impact fort sur les révisions tarifaires et sur le pouvoir d'achat des familles.

C'est dans ce contexte que le SIFUREP a souhaité protéger les usagers du service public en négociant une limitation de la hausse tarifaire pour 2023.

Conformément aux articles L.2121-15 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité désigne comme secrétaire de séance Monsieur Christian METAIRIE, délégué titulaire d'Arcueil et Vice-Président.

<b>Affaire n°1</b> <b>Approbation du procès-verbal du Comité du 2 décembre 2022</b>
--

Le Président propose d'approuver le procès-verbal du Comité du 2 décembre 2022. Aucune remarque n'est formulée. Il est adopté à l'unanimité.

<b>Affaire n°2</b> <b>Compte rendu des attributions exercées par le président par délégation du Comité syndical</b>
--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, depuis le 2 décembre 2022, le Président a pris cinq décisions dont une relative à l'adhésion à la Centrale d'achat du SIFUREP de la commune de Houilles.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune remarque n'est formulée.

**Affaire n°3**  
**Avenants tarifaires 2023**  
**Crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre, du Val-de-Bièvre à Arcueil, du Parc à Clamart, de Champigny-sur-Marne et de Montfermeil**

Le Président donne la parole à Monsieur Christian METAIRIE, délégué titulaire d'Arcueil et Vice-Président, pour présenter l'affaire 3.

Le SIFUREP a confié l'exploitation de cinq crématoriums à trois opérateurs funéraires :

- A OGF pour les crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre, du Parc à Clamart et de Montfermeil,
- A G2F du groupe OGF pour le crématorium d'Arcueil,
- Et à la SEM funéraire de la Ville de Paris pour le crématorium de Champigny-sur-Marne.

Les contrats de délégation de service public (DSP) de ces 5 crématoriums prévoient d'appliquer une formule de révision des prix, chaque année, au 1er janvier.

La formule d'indexation des tarifs de crémation comprend différents indices dont celui de l'énergie.

Le prix de l'énergie (gaz et électricité) ayant fortement augmenté, l'indice énergie impacte de manière très significative les formules de révision des tarifs contractuels de crémation, induisant une hausse de ces tarifs comprise entre 19% et de 31 % selon le crématorium.

Le SIFUREP a estimé cette hausse non soutenable pour les familles et a demandé aux délégataires, chargés de l'exploitation de ses équipements, d'envisager une négociation afin de limiter la hausse des prix pour les familles.

Par délibération du Comité syndical du 2 décembre 2022, le SIFUREP a décidé, à compter du 1er janvier 2023 et avec l'accord de ses délégataires, de limiter l'augmentation des tarifs de crémation des crématoriums de Montfermeil, de Clamart, d'Arcueil et de Nanterre à 15% et à 14,5% pour le crématorium de Champigny, jusqu'à ce qu'un accord global soit trouvé par avenants.

Depuis, le SIFUREP et ses délégataires ont poursuivi leurs discussions.

Désireuses de limiter la hausse des tarifs de crémation tout en maintenant l'équilibre financier initialement prévu, les Parties ont convenu de confirmer la limitation de l'augmentation des tarifs de crémation pour l'année 2023 à 15%, en lieu et place de l'application de la formule de révision des tarifs prévue à la Délégation pour les crématoriums gérés par OGF et G2F et à 14,5% pour le crématorium géré par la SEM Ville de Paris.

En outre, pour les crématoriums dont la délégation de service public n'arrive pas à échéance en 2023 ou en 2024, les Parties ont aussi convenu de geler l'indice E, relatif à l'énergie, pour 2023 / 2024 et de revoir la formule de révision des tarifs à compter du 1er janvier 2024 afin de limiter l'impact de l'inflation et de la volatilité de certains indices sur les prix facturés aux familles.

Le Bureau propose donc au Comité l'adoption de 5 délibérations décidant d'approuver les avenants relatifs à la limitation de la hausse des tarifs de crémation pour 2023 pour les crématoriums du Mont-Valérien de Nanterre, du Val -de-Bièvre à Arcueil, du Parc à Clamart, de Champigny-sur-Marne et de Montfermeil et demandant aux délégataires d'engager des négociations portant sur la formule contractuelle de révision des prix à compter du 1er janvier 2024 et pour l'avenir.

Le Président soumet au vote les délibérations relatives avenants tarifaires de l'année 2023. Elles sont adoptées à l'unanimité.

**Affaire n°4**  
**Adhésion de la commune de Chesnay-Rocquencourt à la compétence**  
**« Service extérieur des pompes funèbres »**

Le Président donne la parole à Monsieur Jean MILCOS, délégué titulaire de Clamart et Vice-Président pour présenter l'affaire 4.

La commune du Chesnay-Rocquencourt dans les Yvelines a demandé son adhésion au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

Le Bureau propose donc au Comité d'approuver cette adhésion. Avec cette nouvelle adhésion et lorsque le Préfet l'aura validée, le Syndicat comprendra 111 communes.

Les villes seront consultées et disposeront de 3 mois pour approuver cette nouvelle adhésion, qui pourrait être validée par le Préfet en septembre 2023. Si les villes ne délibèrent pas dans les trois mois, leur silence vaut approbation tacite de l'adhésion.

En conclusion, le Bureau propose donc au Comité d'approuver une délibération relative à l'adhésion de la commune de Chesnay-Rocquencourt au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

Il n'y a pas de question. Le Président soumet la délibération au vote du Comité qui l'approuve à l'unanimité.

**Affaire n°5**  
**Temps de mémoire dans les crématoriums du SIFUREP**

Le Président donne la parole à Monsieur Bernard GAHNASSIA, délégué titulaire de Puteaux et Vice-Président pour présenter l'affaire 5.

Fin d'année 2022, les élus et représentants du SIFUREP ont participé aux temps de mémoire organisés par les délégataires dans les cinq crématoriums.

A cette occasion, les familles ont pu rendre hommage aux défunts à travers des lectures, des témoignages, des photographies, des poèmes ou encore des chansons. Ces temps de mémoire sont l'occasion d'innover et de proposer des animations de qualité. Au crématorium de Champigny, il a été proposé une cérémonie en langage des signes et le crématorium de Montfermeil a programmé un duo composé d'une cantatrice accompagnée d'un pianiste.

Au total, ce sont 335 personnes qui ont participé en 2022 à ces temps de recueillement.

Enfin, il est rappelé que le temps de mémoire est aussi un temps de rencontre entre le SIFUREP et ses délégataires : l'occasion de les remercier de leur engagement pour un service public funéraire de qualité.

L'ordre du jour de ce Comité étant épuisé.

Le Président remercie les élus pour leur investissement dans la vie du Syndicat.

Le Président rappelle que le Comité a été programmé de manière tout à fait exceptionnelle en raison de la négociation tarifaire avec nos délégataires.

Le Président rappelle que le SIFUREP propose son aide à l'organisation du printemps des cimetières mettant en relation les villes avec l'association AURHALPIN le 17 février prochain de 14h à 16h via une webconférence. Par ailleurs, les équipes du Syndicat tiendront une webconférence le 12 avril de 9h30 à 11h afin de vous restituer les résultats de l'enquête annuelle 2023 sur les données 2022.

La séance est levée à 11h00.

